

une vogue qui courait le risque de disparaître. Et, vraiment, c'était dommage, car la famille Cobourg mérite de réussir et de conserver sa clientèle.—Mais, fort heureusement pour cette excellente maison, la logique des faits vient plaider sa cause. La reine d'Espagne n'a pas épousé un Cobourg, et elle porte la peine de cette infraction à une règle qui devait avoir force de loi ; elle n'a pas épousé un Cobourg, et son mariage n'est pas heureux ; la petite reine n'est pas contente de son mari, et il est fortement question de rompre par un divorce cette union mal assortie.

Certes, les choses n'en seraient pas là si la reine Isabelle, comme la reine Victoria, avait épousé un Cobourg. Les Cobourg sont des mariages qui ne donnent jamais le moindre sujet de plainte ; ils sont bien élevés, ils sont obéissants, assidus, empressés, d'une complaisance à toute épreuve, d'un dévouement sans bornes. Voyez le prince Albert ! Que ce modèle accompli des époux serve de leçon et de séduction à toutes les princesses, à toutes les reines qui ont ou qui auront à se marier. On ne saurait juger les Cobourg sur meilleur échantillon. Il est le prospectus vivant, la réclame, l'enseigne, la gloire de sa maison. Grâce à lui, la famille Cobourg se relèvera de son discrédit momentané et de l'espèce de découragement qui l'avait saisi lorsqu'elle s'était vue si étrangement négligée. Déjà les princes de cette maison semblaient chercher une autre industrie ; ils demandaient des consolations aux beaux arts. Les dernières nouvelles de Berlin annoncent que le théâtre royal de cette ville a donné le 24 mai la première représentation de l'opéra de Zaire, musique du prince Ernest de Cobourg.—Mais les beaux jours reviennent, la fortune reparait, et les Cobourg doivent se réserver pour des travaux plus sérieux.

EUGÈNE GUINOT (Pierre Durand).

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 9 JUILLET, 1847.



NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LONDRES. 15 juin, 1847.

M. le Rédacteur,

Je ne saurais mieux commencer ma lettre, dans ce temps de disette, de famine et de misères qu'en vous donnant des nouvelles de la prochaine récolte.

Les céréales se présentent partout sous les plus belles apparences. Il n'y a qu'une chose qui fasse ombre à nos espérances. La maladie paraît décidément avoir envahi les pommes de terre en Irlande. C'est ce qui résulte de nombreux rapports adressés à la société royale d'agriculture siégeant à Dublin. La maladie s'attaque généralement à la partie de la tige qui est sous terre. Elle s'annonce par une sorte de meurtrissure ou tache noire à la surface de la tige. La société royale d'agriculture a adressé une circulaire aux fermiers ; on conseille à ceux dont les champs seront affectés d'y substituer des navets ou des choux ; on peut les planter entre les pommes de terre, sans qu'il soit besoin de nouvel engrais.

Le parlement anglais sera dissout le 10 juillet. Lord John Russell avant d'annoncer cette détermination du gouvernement a fait prolonger la suspension des lois de navigation et des céréales jusqu'au 1er mars 1848.

Un débat très important pour vos lecteurs a été soulevé mardi dernier dans la chambre des communes, par une motion de lord Lincoln. Cette motion à l'appui de laquelle lord Lincoln a prononcé un discours de deux heures, tendait à supplier la reine de prendre en considération les moyens de faire émigrer et d'implanter dans les colonies la population surabondante de l'Irlande. Le gouvernement a d'abord tenté de résister, mais après un discours de sir Robert Peel, débité d'un ton à moitié hostile, lord John Russell s'est empressé de retirer son opposition et la motion a été adoptée par la chambre.

On compte à l'heure qu'il est plus de DEUX MILLIONS de personnes sans emploi en Irlande. Le gouvernement a entrepris de les nourrir cette année : mais le problème se représentera l'année prochaine. L'on ruinerait l'Angleterre et l'on démolirait la population irlandaise si l'on devait dépenser périodiquement deux cents millions de francs en travaux improductifs ou en aumônes ; il faut donc rattacher les mendians irlandais à l'industrie et au sol, et coloniser cette population qui surabonde, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Une prime de 25 millions de francs a été attribuée par le parlement au défrichement des terres incultes en Irlande. On demande aujourd'hui au gouvernement d'encourager, par des sacrifices équivalents, la colonisation extérieure. L'émigration n'a guère besoin d'être surexcitée en Angleterre. Chaque année 120,000 émigrants quittent la terre natale, et ce nombre augmente considérablement dans les années où l'industrie n'est pas active et où le pain est cher. En 1847, l'émigration paraît devoir exporter vers les plages hospitalières du Canada 200,000 personnes. Doublez ou triplez ce nombre, et les émigrants pourraient bien ne trouver ni instruments de culture ni pain pour se nourrir. Les colonies ne s'improvisent pas, et il faut du temps ainsi que des capitaux pour agrandir, aux dépens du désert, le domaine de la civilisation.

Après la question irlandaise celle du Portugal occupe le plus en ce moment l'opinion publique. La chambre des lords dans sa séance du 11 a montré peu de propension à approuver l'intervention en Portugal. Aux communes M. Hume ne s'est pas laissé intimider par le succès matériel que vient d'obtenir l'intervention. Il a parlé avec beaucoup d'énergie ; la motion qu'il a proposée est ainsi conçue :

« De l'avis de la chambre l'intervention armée du gouvernement anglais entre les partis politiques du Portugal est injustifiable en principe et paraît en fait, devoir conduire aux conséquences les plus funestes. »

L'orateur a énuméré les crimes politiques de la reine dona Maria contre les institutions qu'elle a juré de maintenir. Puis, se tournant vers lord Russell, il l'a apostrophé en ces termes :

« Lorsque vous êtes arrivé au pouvoir avec lord Grey, d'illustre mémoire, vous avez promis de respecter les principes de la non-intervention. »

Lord John Russell s'étant écrié : « Oui, pour la paix ! » M. Hume a repris vivement :

« Pour la paix entre les nations étrangères et non pour la paix entre les partis, surtout lorsqu'un de ces partis réclame une liberté solennellement promise et que l'autre veut fonder le despotisme sur le parjure. Lord Grey n'a pas seulement conseillé le respect des principes de la non-intervention en vue de la paix, il en a recommandé l'observation en vue de la liberté, et il s'est hautement félicité de voir Louis-Philippe sur le trône de France. Et cependant Charles X n'avait pas commis la vingtième partie des méfaits dont s'est rendue coupable la reine dona Maria. »

Les nouvelles qui nous arrivent d'Espagne sont pleines d'intérêt. Marie-Isabelle est plus que jamais occupée de l'idée de sa séparation. Elle en parle à tout le monde, depuis ses femmes de chambre jusqu'aux grands officiers de la couronne et aux représentants des cours étrangères.

Le ministère Espagnol s'est de nouveau rendu au Prado pour engager Don Francisco à abandonner l'idée de s'éloigner de la cour et de Madrid. Le mari d'Isabelle persiste dans l'intention de voyager dans les provinces. Espartero est réintégré, dans son grade, titre et honneurs. Isabelle disait en signant l'ordonnance qui les rappelle :

« Mon Dieu, mon Dieu, que je suis contente de voir revenir Espartero et ses amis ! Ils briseront la chaîne odieuse qui pèse sur moi, puisque vous autres vous n'êtes pas capables de tenir vos promesses. On me les a dépeintes comme des ambitieux et des ennemis qui voulaient me supplanter ; mais je vois bien maintenant que les ambitieux sont ceux qui voulaient me détrôner pour mettre à ma place ma sœur avec son mari, el gavacho (terme de mépris avec lequel les femmes du peuple désignent les Français du temps de la guerre d'Ille Napoléon). Ils me soutiendront contre les fils et les prétendants d'une famille qui a sacrifié mon bonheur à son ambition. »

Pacheco a quitté le palais, tout abasourdi de cette sortie de la reine.

Espartero débarquera à Cadix. Il sera reçu en triomphe dans toute l'Andalousie ; on lui prépare de grandes fêtes. L'armée va subir des changements considérables. L'Espagne est à peu près, en 1847, dans la situation où elle se trouvait en 1835, lorsque le cabinet Torreno fit place au ministère Mendizabal. On s'attend à de graves événements dans les provinces. Des agents secrets sont déjà partis, et tout fait croire à un prononciamiento progressiste. Serrano, d'accord avec la reine, est l'âme de tous les mouvements qui ont pour but une nouvelle révolution. Dieu veuille qu'elle ne soit pas encore plus sanglante que toutes les autres !

En Belgique le résultat général des élections est tout à fait favorable au parti libéral qui a triomphé presque partout. La joie populaire est à son comble. Dieu veuille que le nouveau parlement puisse calmer l'inquiétude générale sur l'avenir d'une immense et malheureuse population.

Les courses d'Ascot ont eu cette année leur éclat ordinaire. Jeudi, elles avaient attiré sur le turf tout ce que l'Angleterre possède de sportsmen, grands, moyens et petits ; tout ce que Londres contient de curieux, d'oisifs et de pick-pockets. Les jolies femmes s'y trouvaient également en majorité. Enfin, à la suite de la Reine et du prince son époux, brillaient encore quelques uns de ces princes du Continent, pour qui la Grande-Bretagne devient toujours, à pareille époque, une hôtellerie extrêmement confortable. Cette fois, on comptait le grand-duc Constantin de Russie, second fils du Czar, un duc et une duchesse de Saxe-Weimar, des princes de Lucques et de Leiningen ; puis une pléiade de patriciens étrangers et anglais, le tout bigarré des plus nobles dames. Mais d'empereur, de roi et même du plus mince prétendant, nul vestige perceptible à l'œil.

Le bilan des opérations commerciales du bazar d'Albany-street a fermé samedi de la semaine dernière avec un chiffre qui atteint, dit-on, près de quatre mille livres. C'est un fleuron de plus à cette riche guirlande tressée de toutes parts en faveur de l'Irlande par la philanthropie publique. Parmi les traits de charité qui se recommandent par l'originalité de l'idée et la délicatesse de la façon, il faut citer celui qu'on attribue au duc de Devonshire. Sollicité par la marquise de Londonderry, devant l'étalage de laquelle il se trouvait fort indécis pour le choix d'une éplète, le noble duc demanda à acheter un des gants de la marquise. L'illustre marchand se dégota aussitôt, livra l'article demandé et reçut en échange une banknote de cent livres. Jamais parchemin du moyen-âge, calligraphié et illustré par quelque patient bénédictin, ne fut payé aussi cher que cet inutile fragment de peau de chevreau.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.—A la date du 28 mars, au cap sir Henry Pottinger était sur le point d'entrer en campagne contre le chef Pato et les autres bandes de Cafres qui refusaient de se soumettre et de rendre le butin, fruit de leur maraudages.

Egypte.—L'Egyptus, qui vient d'arriver à Marseille, a quitté Alexandrie le 19 mai. Avant son départ, Mehemet-Ali avait reçu la triste nouvelle de la mort de son fils, qui était en France. Le vice-roi a été vivement affligé ; il allait quitter Alexandrie pour se rendre au Caire, Ibrahim Pacha n'a pas été moins affecté du malheur qui a frappé sa famille. Il se trouvait à deux lieues du Caire, lorsque le colonel Bonfort intendait en chef de ses domaines, est venu lui annoncer la mort de son frère. Il est aussitôt retourné au Caire et s'est enfermé dans son harem.

HAÏTI.—A la date du 23 avril, la négociation entamée à Port-au-Prince, au sujet du paiement d'annuités des intérêts de la dette de la république d'Haïti envers la France n'avait produit aucun résultat. Les deux plénipotentiaires haïtiens ont allégué la cherté des subsistances.

INDE.—A la date des dernières nouvelles, il y avait eu des troubles à Oudé ; les résidents anglais dans les états Rajpout avait mis fin à l'usage de brûler les veuves et de tuer les enfants du sexe féminin.

MAROC.—Une lettre de Tanger annonce qu'une partie du Rif s'étant révoltée contre l'empereur du Maroc, les troupes ont été envoyées contre les insurgés et ont été battues. Ce mouvement révolutionnaire augmente tous les jours ; il est dirigé par Abd-el-Kader lui-même. On voit que l'émir est loin de se trouver dans la situation désespérée où le placent les bulletins que M. Bugeaud fait publier dans le *Moniteur Algérien*. Il est à craindre qu'au premier jour il ne fasse une pointe sur l'Algérie et ne surprenne quelque poste peu défendu pour se donner le prestige d'une victoire et augmenter l'exaltation de ses partisans. Abd-el-Kader a reçu dernièrement de Gibraltar une quantité de munitions de tout genre, et on parle de plusieurs anglais qui se sont rendus auprès de lui et ont traité avec lui plusieurs affaires importantes.

Le *Moniteur Algérien* annonce officiellement que M. le maréchal Bugeaud a résigné ses fonctions de gouverneur-général. Voici ce que nous trouvons dans son numéro du 30 mai.

« La grande Kabylie vient d'entrer sous notre domination. M. le maréchal Bugeaud et M. le lieutenant-général Bèdeau ayant achevé de la parcourir dans ses deux directions principales, ont opéré leur jonction sous les murs de Bougie et là de nombreux chefs ont reçu le bournon d'investiture. Cette contrée paraît la plus riche, la plus industrieuse, la plus peuplée de l'Algérie. Elle était en outre, la seule d'une étendue un peu notable qui fût restée indépendante. »

« En même temps, MM. les généraux Cavaignac et Renault parcoururent les confins du désert : MM. les généraux Herbillon et Jusup en ont visité d'autres points. Tous leurs rapports s'accordent à représenter comme parfaitement soumises les tribus sahariennes, celles des oasis et des ksour. L'intérieur est tranquille. »

« Ainsi, dans ce moment, depuis la frontière du Maroc jusqu'à celle de Tunis, depuis la Méditerranée jusqu'à la mer de sable, l'autorité française régit incontestée sur toute l'Algérie. »

« M. le maréchal Bugeaud rentre en France. Il a prié le ministre de la guerre de vouloir bien pourvoir à son remplacement. La durée de son gouvernement, rempli de faits qui appartiennent à l'histoire, a dépassé six ans. Son départ aura lieu le 5 juin. »

AUTRICHE.—On remarque depuis quelque temps à Vienne, une activité extraordinaire, et qui se rattache sans doute à la prochaine diète qui sera ouverte à Presbourg au mois de septembre. On croit qu'elle sera une des plus remarquables par les questions qui y seront traitées. Il s'agirait d'introduire un impôt général et de renverser la barrière des douanes. La fraction paritienne de l'opposition approuvera sans doute cette mesure.

BAVIÈRE.—La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le roi vient de poser, pour la législation future les bases les plus larges et les plus libérales. La justice sera désormais séparée de l'administration. L'enthousiasme est général parmi les habitants.

TOSCANE.—On se rappelle que dernièrement des désordres avaient eu lieu à Livourne à l'occasion du nouvel édit sur la presse. La foule, après avoir salué par de nombreux vivats le nom du grand duc, alla crier : « Mort aux Autrichiens ! » devant la maison du consul d'Autriche, et la force armée dut intervenir pour mettre fin à cette scène. Le 5, jour anniversaire de la naissance du pape, les troubles ont été plus sérieux encore. La foule criait avec un tel acharnement : « Vive Pie IX ! Vive l'Italie ! Mort aux Autrichiens ! » que les carabinières ont dû exécuter plusieurs charges pour rompre des attroupements qui s'exaltaient par leurs cris. On dit que des scènes semblables ont eu lieu à Pise, où le cri : « A bas les jésuites ! » s'est mêlé au cri de : « Mort aux Autrichiens ! » cri qui s'élève partout en Italie.

• UN MONSTRE.—La commune de Cœuvres qui s'enorgueillit à bon droit d'avoir vu naître la plus belle personne de son temps, Gabrielle d'Estrees, maîtresse de Henri IV, peut aussi revendiquer la triste avantagé d'avoir vu naître, dans son sein, l'être humain le plus laid, qui ait paru sous les cieux. La dame**, à Cœuvres, est accouchée dernièrement d'un enfant du sexe masculin, viable et à terme, de taille ordinaire, le corps parfaitement conforme jusques y compris la lèvre inférieure ; à partir de là, la

partie antérieure et supérieure de la tête n'est qu'une hideuse monstruosité. La lèvre et la mâchoire supérieures ressemblent, à s'y méprendre, à celles d'un lapin fraîchement dépoilé ; deux yeux sans cristallin, dont l'un, celui de droite est plus visible que l'autre, paraissent sortir de leurs orbites. La partie frontale, comme les yeux, ressemble à cette partie de la tête d'un lapin écorché. Les oreilles sont celles d'un enfant. Au dessus des yeux s'élève une espèce de sac violacé paraissant contenir du sang, des intestins, ou peut-être le cerveau de cet être informe. Au dessus de l'œil gauche, on aperçoit aussi une oreille de lapin, coupée et dénudée de sa peau ; entre les yeux se trouvent quelques poils, longs d'environ deux ou trois pouces, parfaitement semblables à ceux que portent les lapins. M. l'adjoint au maire de Cœuvres, ne sachant si on devait considérer cet être informe comme faisant partie de l'espèce humaine, n'a pas jugé convenable de rédiger un acte de naissance, et une personne assure qu'on a écrit à M. le procureur du roi pour lui demander l'autorisation de faire mourir cet enfant ; mais il est mort avant la réponse.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

La session tire à sa fin et déjà nous pouvons nous faire une idée des résultats qu'elle aura produits. Le pays n'a rien à attendre, soit pour le développement de la liberté et du gouvernement représentatif soit pour les progrès du bien-être et de la prospérité matérielle. L'administration est l'idéal de l'impuissance et de la fourberie.

Au milieu des fictions qui nous tiennent lieu d'un gouvernement représentatif une seule chose est réelle, c'est la suprématie d'un pouvoir irresponsable, corrompu et corrompu, à qui tous les moyens sont bons pour arriver à ses fins. Pour la majorité actuelle de la chambre, ni le bon sens, ni la justice, ni le sentiment de la dignité parlementaire ne sauraient dominer le plus chétif intérêt de parti, ni balancer l'autorité ministérielle. Le côté droit nous fait beaucoup l'effet d'une bande de brigands exploitant le gouvernement représentatif à leur profit.

Les affaires s'accumulent devant la chambre. Les ordres du jour depuis une semaine sont chargés de 50 à 60 différents sujets à traiter. Il y a de l'ouvrage commencé pour au moins trois mois et on va proroger le parlement dans quinze jours ! Vous pouvez croire s'il y aura du *bungling*. M. Badgley présente des lois pour les écoles et les municipalités à la dernière heure, et l'on voudra que nos représentants s'occupent à la hâte de mesures aussi sérieuses et importantes pour l'avenir du pays ! N'est-ce pas là le comble de l'injustice et de l'iniquité ?

Mardi soir, M. La Fontaine signala énergiquement en chambre la conduite des ministres, leur négligence complète des intérêts et des besoins du Bas-Canada. Les ministres ne sçurent que répondre à l'honorable membre pour Terrebonne.

Mercredi soir une longue discussion eut lieu sur la motion de M. Cameron de Lanark demandant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour le prier de mettre à la tête du département des terres une personne plus capable que M. Papineau. Cette discussion fit crever sur la tête du représentant de l'Ottawa un orage dont il se souviendra longtemps. M. Papineau en eut certainement pour son argent ce soir là. Jamais homme fut dans une position aussi humiliante. On dévoila toutes les turpitudes des trois dernières années, les intrigues, la corruption auxquelles ce monsieur a pris part. On cita tous les actes d'incapacité dont ses amis politiques eux-mêmes se plaignent. On parla de l'état du département des terres. Il fut flagellé, fustigé tour à tour par MM. Berthelot, La Terrière, Aylwin, Chauveau, Morin, et savez-vous comment il fut défendu par ses collègues ? Le procureur-général pour le Haut-Canada fit un discours, qui voulait dire : Oh ! nous ne voulons point chasser le commissaire des terres, il pourrait s'en venger il ne nous bénirait peut-être pas, comme fait le membre des Trois-Rivières ; mais ajouta-t-il, lorsqu'en Angleterre la motion faite ici contre notre collègue fut faite contre lord Glenelg, ce monsieur résigna. N'était-ce pas vouloir dire : l'hon. commissaire des terres, se retirera volontairement et résignera comme a fait lord Glenelg.

M. Gowan qui avait il y a quelque temps dénoncé M. Papineau comme une nuisance ne pouvait voter pour la motion de M. Cameron parcequ'elle équivalait à un vote de non confiance. Sur la division la motion fut rejetée par une majorité de 4. M. Papineau votant pour lui-même.

La question de l'élection de Simcoe a été remise mardi soir, au comité des privilèges et élections, comme qui dirait aux calendes grecques. La chambre s'est occupée hier soir du tarif des douanes et du bill qui y pourvoit. On a discuté quelques items, mais les membres ont demandé encore du délai pour considérer la mesure et prendre les opinions des corps commerciaux et industriels du pays.—Nous ne comprenons pas pourquoi on presse tant un sujet si grave, qui embrasse de si grand intérêts.

Nous voyons avec plaisir que les *free traders* augmentent en nombre dans la chambre. Il faut espérer qu'il y aura une majorité respectable en faveur des mesures libérales qui lui seront proposées.

Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs les résolutions de M. Merritt tendant à faire abolir toutes les restrictions commerciales et les actes qui gênent la liberté du commerce. Dans notre prochain numéro nous discuterons le mérite et la valeur de ces résolutions. En attendant nous les recommandons à l'attention du public et de tous les Protectionnistes en particulier.

Résolutions proposées par M. Merritt, en comité de toute la chambre jeudi, le 8 juillet, 1847.

10. Résolu.—Qu'il est évident d'après des documents que cette honorable chambre a en sa possession, que l'état de New-York s'efforce, non seulement de s'emparer du commerce de l'ouest mais encore d'attirer à la Cité de New-York le commerce de transit des provinces Britanniques,—et qu'une disposition constitutionnelle a été établie pour créer un fonds d'amortissement, avec les péages du canal Erié, pour payer la dette publique actuelle.

20. Résolu.—Que le taux actuel de péage prélevé sur un tonneau de marchandises, de Buffalo à Albany, distance de 366 milles, est de \$4, 80c., ou 24s. courant ; et un quart de fleur, de 31 cents,—ce qui a rapporté, dans l'année 1846, un revenu de \$2,800,000

30. Résolu.—Que le gouvernement provincial a contracté une dette publique de près de £4,000,000, principalement pour construire des canaux qui relient le lac Erié à l'Océan, canaux qui ne sont pas encore terminés.

40. Résolu.—Que le revenu total provenant des travaux publics en cette Province se monte à £44,335 3s., somme qui se monterait à dix fois plus, si l'on adoptait des mesures propres à contrecarrer les efforts de l'état de New-York, en ouvrant la voie naturelle par laquelle doit se faire la transmission des produits des états à blé de l'union, et des produits de la Province, en la Grande-Bretagne, à meilleur marché qu'ils ne pourraient être transportés par le voie de New-York.

50. Résolu.—Que, dans l'opinion de cette chambre les plus grands efforts devraient être faits pour compléter les travaux publics pendant la saison actuelle,—que l'on devait employer les profits qui découleront de ces travaux à créer un revenu, sans lequel la dette Provinciale ne pourra être payée, tandis que les taxes augmentent continuellement, et que les habitants de cette Province ne seront pas en état d'entrer en concurrence dans ce commerce.

60. Résolu.—Que la comparaison des distances et des dimensions des deux routes qui conduisent des grands lacs à l'Océan, par le St-Laurent et par le canal Erié, démontre clairement les avantages que la première de ces routes a sur la seconde—l'une n'ayant que 66 milles de navigation artificielle, tandis que l'autre en a 366 ; l'une, après les travaux complétés, qui pourra recevoir des vaisseaux portant 4,000 quarts, tandis que l'autre ne peut admettre que des embarcations ne portant pas plus de 800 quarts, et cela aussi avec les transbordemens nécessaires.

70. Résolu.—Qu'en 1845-46, le prix moyen du fret des marchandises transportées d'Albany à Buffalo, était de 40s. par tonneau, dont l'état recevait 24s., et l'entrepreneur de transport 16s.

80. Résolu.—Qu'en 1843-44, le prix moyen du fret de la fleur qui descendait le Fleuve était de 3s. par quart, dont l'état recevait 1s. 9d., et l'entrepreneur de transport, 1s. 3d.

Qu'en 1846, le péage a été réduit à 1s. 6jd., et le fret augmenté à 2s. 2jd.

Que le prix moyen du fret sur le St. Laurent, entre Kingston et Montréal, distance de 166 milles, était sur les marchandises montant le fleuve, de 30s. à 35s., et sur la fleur descendant le fleuve, de 1s. 6d. à 2s.

90. Résolu.—Que moins de la moitié des taux exigés sur le canal Erié serait suffisant pour la route du St-Laurent. Les prix demandés actuellement sur le canal Welland en remontant sont. Péages, Trans. Total.

Sur le canal St. Laurent 5s. 1s. 0d. 6s. SUR LA FLEUR QUI DESCEND LE FLEUVE.

Péages, Trans. Fret. Sur le canal Welland. 4jd. 0s. 1d. 0s. 5jd. " " St-Laurent. 4jd. 1s. 2d. 1s. 6d.

En tout. 9d. 1s. 3d. 2s. 0d.

100. Résolu.—Que l'état ci-dessus démontre que, lorsque les grands canaux seront complétés, il pourra être imposé des taux de péage tant en montant qu'en descendant, pour créer un revenu ; que le prix du fret pourra être réduit à la moitié de celui que l'on payait ci-devant sur le St-Laurent, et cependant être encore au-dessus du prix que l'on paye sur le canal Erié.

110. Résolu.—Qu'en conséquence, et nonobstant les difficultés de la navigation du Saint-Laurent, cette chambre est pleinement convaincue que le transport se fera par cette route, si elle est bien réglée et si l'on fait disparaître les restrictions, à meilleur marché, plus rapidement et généralement avec plus d'avantage que par celle de New-York ; et que finalement la plus grande partie des produits des Etats de l'Ouest suivront cette route pour être embarqués pour l'Europe.

120. Résolu.—Qu'en conséquence, et dans l'opinion de cette chambre, il est grandement à désirer que la navigation du fleuve Saint-Laurent soit ouverte au monde entier et que les restrictions sur les importations et les exportations de cette province soient abolies,—l'énergie des habitants de cette colonie serait, par là même immédiatement en action ; les immenses richesses du pays seraient développées ; ses avantages naturels et ses grandes voies de communication par eau seraient utilisées, et les produits du Canada seraient portés sur les marchés de la Grande-Bretagne à des termes équitables, ce qui ne saurait être fait tant que les restrictions seront maintenues, vu l'avantage donné aux étrangers sur les colons.

130. Résolu.—Qu'afin de placer cette province dans la position qu'elle a le droit d'occuper, comme l'une des dépendances de la couronne britannique, une humble adresse soit pré-